

Avis adopté à la séance plénière du 22 septembre 2020

## Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

### Déclaration du groupe de la CFTC

Quand le Premier Ministre a initié en 2019 le projet d'une loi de programmation pluriannuelle sur la recherche, la CFTC comme la plupart des spécialistes en la matière a approuvé cette initiative sachant que tout retard dans ce domaine ne fait qu'accroître le risque de décrochage.

La crise sanitaire met en lumière, de façon dramatique, nos manques en matière d'investissement dans le secteur de la recherche médicale. Les pénuries de matériels, masques, médicaments démontrent en outre la nécessité de rebâtir un outil industriel autour de notre recherche. Il est donc nécessaire d'affecter d'importants moyens à la recherche-développement.

La loi en discussion actuellement au Parlement doit intégrer de façon lisible et ciblée les moyens qui seront consacrés à la recherche. Il est essentiel que la prochaine loi de finances intègre ces différentes données.

C'est pourquoi nous soutenons la préconisation 1 qui relève l'urgence d'augmenter nos moyens d'investissement.

Force est de constater qu'il faut également revoir le type de recherche que l'on soutient. Depuis plusieurs années nos gouvernants ont plutôt favorisé la recherche privée par différentes aides comme le CIR. Cela s'est souvent fait au détriment de la recherche publique et fondamentale. Même si la création de l'Agence Nationale de la Recherche devait pouvoir assurer le financement de différents projets et équilibrer ces aides.

Or, celle-ci n'a pas les moyens de ses ambitions. Il faut amplifier les moyens de l'Agence afin qu'elle oriente efficacement les fonds sur : la recherche fondamentale et publique, et sur la recherche par projet, cela de façon pérenne.

La CFTC insiste sur la nécessité de prendre en compte le malaise exprimé par les chercheurs, cheville ouvrière indispensable du renouveau et de l'efficacité de notre recherche.

Les préconisations 3 et 4 sont éclairantes en la matière.

Comme le confirme le rapport remis au gouvernement, la profession de chercheur se précarise, les rémunérations sont sensiblement inférieures à celles des pays voisins et nous connaissons une érosion de l'emploi de scientifiques permanents, érosion masquée en partie par le recours à des contrats précaires.

Il est nécessaire d'apporter confiance et sérénité aux chercheurs en mettant en place une politique pérenne et stable de leurs emplois.

La CFTC a voté cet avis.